


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 21 Mars 2023</b>	<b>DELIBERATION</b>
		<i>N°12a</i>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 29

**Date de convocation** : 15.03.23

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

**Absents avec procuration** : BARTET Laetitia à REBIFFE Martine, PIANARO Richard à MENDOZA Emilie, CHINIARD Pascale à MARION Nicolas.

**Absents excusés** : LATOUR Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE** : VALERO Aurore

**Rapporteur** : Virginie CORREIA

## Adoption du Compte de Gestion 2022 Budget PRINCIPAL

**Vu** la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 09 mars 2023,

**Vu** les résultats d'exécution du budget Principal apparaissant au Compte de Gestion Principal 2022,

**Considérant** que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOpte** le compte de gestion du budget Principal 2022 établi par Madame Emmanuelle MALBRANCQ, Cheffe du Service de Gestion Comptable de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif Principal 2022 de Madame la Maire,
- **VOTE** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Nombre de voix :	<b>28 POUR</b>
Nombre de voix :	<b>0 CONTRE</b>
Nombre de voix :	<b>0 ABSTENTION</b>

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.


*Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 24 Mars 2023  
La Maire,  
Blandine SARRAZIN*

*Le secrétaire de séance  
Aurore VALERO*



*Délibération rendue exécutoire le : 29.03.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 29.03.23  
Et affichage le : 29.03.23*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<p align="center"><b>SEANCE PUBLIQUE DU 21 Mars 2023</b></p>	<b>DELIBERATION</b>
		<i>N°12b</i>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation : 15.03.23**

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

**Absents avec procuration** : BARTET Laetitia à REBIFFE Martine, PIANARO Richard à MENDOZA Emilie, CHINIARD Pascale à MARION Nicolas.

**Absents excusés** : LATOUR Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE** : VALERO Aurore

**Rapporteur** : Virginie CORREIA

**Adoption du Compte de Gestion 2022  
Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »**

**Vu** la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 09 mars 2023,

**Vu** les résultats d'exécution du budget Principal apparaissant au Compte de Gestion Lotissement communal « Chemin de la Scierie » 2022,

**Considérant** que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **ADOPTÉ** le compte de gestion du budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie » 2022 établi par Madame Emmanuelle MALBRANCQ, Cheffe du Service de Gestion Comptable de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif Lotissement communal « Chemin de la Scierie » 2022 de Madame la Maire,
- **VOTE** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Nombre de voix :	<b>28 POUR</b>
Nombre de voix :	<b>0 CONTRE</b>
Nombre de voix :	<b>0 ABSTENTION</b>

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 24 Mars 2023  
La Maire,  
Blandine SARRAZIN*


*Le secrétaire de séance  
Aurore VALERO*



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Aurore Valero', written over a horizontal line.

*Délibération rendue exécutoire le : 29.03.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 29.03.23  
Et affichage le : 29.03.23*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 21 Mars 2023</b>	<b>DELIBERATION</b>
		<i>N°13a</i>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation : 15.03.23**

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

**Absents avec procuration** : BARTET Laetitia à REBIFFE Martine, PIANARO Richard à MENDOZA Emilie, CHINIARD Pascale à MARION Nicolas.

**Absents excusés** : LATOUR Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE** : VALERO Aurore

**Rapporteur** : Jacques MORETTO

## Compte administratif 2022 Budget PRINCIPAL

Vu la commission finances et administration générale qui s'est réunie en date du 09 mars 2023,

Le conseil municipal, par vote, désigne Monsieur Jacques MORETTO - Maire-adjoint président de séance pour l'adoption de l'ensemble des comptes administratifs.

*Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :*

- **DONNER** acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	16 949,83			1 347 629,21	16 949,83	1 347 629,21
Opérations de l'exercice	2 266 964,21	2 747 329,41	5 796 257,91	6 577 592,34	8 063 222,12	9 324 921,75
Opérations rattachées à l'exercice			146 330,35	212 800,27	146 330,35	212 800,27
<b>TOTAUX</b>	2 283 914,04	2 747 329,41	5 942 588,26	8 138 021,82	8 226 502,30	10 885 351,23
Résultats de clôture		463 415,37		2 195 433,56		2 658 848,93
Restes à réaliser	1 041 794,49	798 517,24			1 041 794,49	798 517,24
<b>TOTAUX CUMULES</b>	3 325 708,53	3 545 846,65	5 942 588,26	8 138 021,82	9 268 296,79	11 683 868,47
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		220 138,12		2 195 433,56		2 415 571,68

- **CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTER** et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Madame la Maire se retire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :*

- **ADOpte** par un vote par chapitres et par opérations d'équipement le compte administratif 2022 pour le budget PRINCIPAL.

Nombre de voix : 24 POUR  
Nombre de voix : 3 CONTRE  
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.


*Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 24 Mars 2023  
La Maire,  
Blandine SARRAZIN*

*Le secrétaire de séance  
Aurore VALERO*



*Délibération rendue exécutoire le : 29.03.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 29.03.23  
Et affichage le : 29.03.23*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 21 Mars 2023</b>	<b>DELIBERATION</b>
		<i>N°13b</i>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 29

**Date de convocation** : 15.03.23

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

**Absents avec procuration** : BARTET Laetitia à REBIFFE Martine, PIANARO Richard à MENDOZA Emilie, CHINIARD Pascale à MARION Nicolas.

**Absents excusés** : LATOUR Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE** : VALERO Aurore



**Rapporteur** : Jacques MORETTO

## Compte administratif 2022 Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »

Vu la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 09 mars 2023,

Le conseil municipal, par vote, désigne Monsieur Jacques MORETTO - Maire-adjoint président de séance pour l'adoption de l'ensemble des comptes administratifs.

*Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :*

- **DONNER** acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	263 118,93				263 118,93	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
Opérations rattachées à l'exercice					0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	263 118,93	0,00	0,00	0,00	263 118,93	0,00
Résultats de clôture	263 118,93				263 118,93	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	263 118,93	0,00	0,00	0,00	263 118,93	0,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	263 118,93	0,00	0,00	0,00	263 118,93	0,00

- **CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTER** et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Madame la Maire se retire.*

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 033-213300296-20230324-DEL13B\_CALOT22-BF

S'LO

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :*

- **ADOPTE** par un vote par chapitres et par opérations d'équipement le compte administratif 2022 pour le budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie ».

Nombre de voix : 24 POUR  
Nombre de voix : 3 CONTRE  
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 24 Mars 2023  
La Maire,  
Blandine SARRAZIN*



*Le secrétaire de séance  
Aurore VALERO*

*Délibération rendue exécutoire le : 29.03.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 29.03.23  
Et affichage le : 29.03.23*

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 033-213300296-20230324-DEL14A\_AFFBP22-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 21 Mars 2023</b>	<b>DELIBERATION</b>
		<i>N°14a</i>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation : 15.03.23**

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle, LATOUR Marc.

**Absents avec procuration** : BARTET Laetitia à REBIFFE Martine, PIANARO Richard à MENDOZA Emilie, CHINIARD Pascale à MARION Nicolas.

**Absents excusés :**

**Arrivée à 19h15 (participation au vote à partir de la délibération n°14a) :**

LATOUR Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE : VALERO Aurore**



### Affectation du résultat de la section de fonctionnement

<b>Résultat excédentaire (A1)</b>	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	- €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<b>Sous Total ( R1068 )</b>	<b>- €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	2 195 433,56 €
<b>Total ( A1 )</b>	<b>2 195 433,56 €</b>

<b>Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fctnement D002)
---

### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 :déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
- €	2 195 433,56 €		463 415,37 €
			R1068:excédent de fctnement capitalisé
			- €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **ADOPTE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement exercice 2022 – Budget PRINCIPAL, tel que décrit ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 033-213300296-20230324-DEL14A\_AFFBP22-DE

S'LO

Nombre de voix : 29 POUR  
Nombre de voix : 0 CONTRE  
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 24 Mars 2023  
La Maire,  
Blandine SARRAZIN*

*Le secrétaire de séance  
Aurore VALERO*



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Aurore Valero", written in a cursive style.

*Délibération rendue exécutoire le : 29.03.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 29.03.23  
Et affichage le : 29.03.23*

Envoyé en préfecture le 29/03/2023


Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 033-213300296-20230324-DEL14B\_AFFLOT22-DE

S<sup>2</sup>LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 21 Mars 2023</b>	<b>DELIBERATION</b>
		<i>N°14b</i>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 29

**Date de convocation** : 15.03.23

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle, LATOUR Marc.

**Absents avec procuration** : BARTET Laetitia à REBIFFE Martine, PIANARO Richard à MENDOZA Emilie, CHINIARD Pascale à MARION Nicolas.

**Absents excusés** :

**Arrivée à 19h15 (participation au vote à partir de la délibération n°14a)** :  
LATOUR Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE** : VALERO Aurore

**Rapporteur** : Virginie CORREIA

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement  
Exercice 2022  
Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »**

**Vu** la Commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 09 mars 2023,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, est invité à délibérer afin de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	- €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.002 du CA)	Excédent	
	Déficit	- €
Résultat de clôture à affecter : ( A1 ) ( A2 )	Excédent	- €
	Déficit	

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.001 du CA)	Excédent	
	Déficit	263 118,93 €
Résultat comptable cumulé	Excédent (R 001)	
	Déficit (D 001)	263 118,93 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Soldes des restes à réaliser		
(B) Besoin (-) réel de financement		263 118,93 €
Excédent (+) réel de financement		

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	- €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<b>us Total ( R1068 )</b>	<b>- €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	- €
<b>Total ( A1 )</b>	<b>- €</b>

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fctnement D002)



### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	solde d'exécution N-1	solde d'exécution N-1
- €	- €	263 118,93 €	- €
			1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			- €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **ADOpte** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement exercice 2022 – Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie », tel que décrit ci-dessus.

Nombre de voix : 29 POUR  
Nombre de voix : 0 CONTRE  
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 24 Mars 2023  
La Maire,  
Blandine SARRAZIN*



*Le secrétaire de séance  
Aurore VALERO*

*Délibération rendue exécutoire le : 29.03.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 29.03.23  
Et affichage le : 29.03.23*

Envoyé en préfecture le 29/03/2023


Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 033-213300296-20230324-DEL15A\_BPCOMM23-BF

S<sup>2</sup>LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 21 Mars 2023</b>	<b>DELIBERATION</b>
		<b>N°15a</b>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation : 15.03.23**

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle, LATOUR Marc.

**Absents avec procuration** : BARTET Laetitia à REBIFFE Martine, PIANARO Richard à MENDOZA Emilie, CHINIARD Pascale à MARION Nicolas.

**Absents excusés** :

**Arrivée à 19h15 (participation au vote à partir de la délibération n°14a)** :

LATOUR Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE** : VALERO Aurore

**Rapporteur** : Franck KERLAU

## Budget Primitif PRINCIPAL 2023

**Vu** la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 9 Mars 2023,

**Vu** les objectifs affichés par Madame la Maire et repris par le rapporteur Monsieur Franck KERLAU dans la présentation détaillée du budget principal,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :*

- **VOTE** le présent budget par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **ADOpte** le Budget Primitif Principal 2023 qui s'équilibre comme suit :
  - **Section de Fonctionnement**

Chapitre	Intitulé	BP 2023
<b>DEPENSES</b>		
11	Charges à Caractère Général	1 959 495,00
12	Charges de personnel	3 846 466,00
14	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	373 207,00
<b>Dépenses de gestion courante</b>		<b>6 179 168,00</b>
66	Charges financières	82 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 000,00
22	Dépenses imprévues	100 000,00
<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>6 370 168,00</b>
23	Virement à la section d'Investissement	2 297 634,00
42	Opérations d'ordre de section à section	250 000,00
<b>Dépenses d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>2 547 634,00</b>
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 917 802,00</b>

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 033-213300296-20230324-DEL15A\_BPCOMM23-BF

SLOW

<b>RECETTES</b>		
13	Atténuations de charges	40 000,00
70	Produit des services et du domaine	639 000,00
73	Impôts et taxes	3 554 650,00
74	Dotations, Participations, Subventions	2 295 118,00
75	Autres produits de gestion courante	78 600,44
<b>Recettes de gestion courante</b>		<b>6 607 368,44</b>
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	39 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	1000
<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>6 647 368,44</b>
R002	Excédent reporté	2 195 433,56
42	Opérations d'ordre de section à section	75 000,00
<b>Recettes d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>2 270 433,56</b>
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 917 802,00</b>

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID : 033-213300296-20230324-DEL15A\_BPCOMM23-BF

- Section d'investissement

Article	Libellé	BP 2023
O 0101	MATERIEL INFORMATIQUE	95 925,51
O 0103	TRAVAUX EN FORET	15 000,00
O 0104	VOIES RESEAUX AMENAGEMENT URBAIN	972 600,00
O 0108	AMENAGEMENT SPORTIF	260 300,00
O 0110	BATIMENTS COMMUNAUX	610 740,00
O 0133	VEHICULES & MATERIEL	279 740,00
O 0147	CENTRE CULTUREL	22 900,00
O 0156	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	190 000,00
O 0500	MAISON DES SPORTS DE COMBAT	680 000,00
O 0501	BATASSO	1 278 000,00
<b>SOUS - TOTAL Dépenses d'équipement</b>		<b>4 405 205,51</b>
16 - Emprunts et dettes assimilés		278 000,00
<b>SOUS - TOTAL Dépenses réelles hors opérations</b>		<b>278 000,00</b>
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections		75 000,00
041 - Op. d'ordre patrimoniales		250 000,00
<b>SOUS - TOTAL Dépenses d'ordre</b>		<b>325 000,00</b>
<b>TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>		<b>5 008 205,51</b>
<b>RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		<b>1 041 794,49</b>
<b>TOTAL DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 050 000,00</b>

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 033-213300296-20230324-DEL15A\_BPCOMM23-BF

S'LO

Article	Libellé	BP 2023
O 0101	MATERIEL INFORMATIQUE	0
O 0103	TRAVAUX EN FORET	0
O 0104	VOIES RESEAUX AMENAGEMENT URBAIN	0
O 0108	AMENAGEMENT SPORTIF	0
O 0110	BATIMENTS COMMUNAUX	79433,39
O 0133	VEHICULES & MATERIEL	0
O 0147	CENTRE CULTUREL	0
SOUS - TOTAL Recettes d'équipement		79 433,39
001 - Excédent d'investissement reporté		463 415,37
024 - Produits des cessions des immobilisations		1 610 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		301 000,00
SOUS - TOTAL Recettes réelles hors opérations		2 374 415,37
021 - Virement de la sect. De fonctionnement		2 297 634,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections		250 000,00
041 - Op. d'ordre patrimoniales		250 000,00
SOUS - TOTAL Réelles d'ordre		2 797 634,00
TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		5 251 482,76
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		798 517,24
TOTAL RECETTES EN SECTION D'INVESTISSEMENT		6 050 000,00

Nombre de voix : 22 POUR  
Nombre de voix : 7 CONTRE  
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.


Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 24 Mars 2023  
La Maire,  
Blandine SARRAZIN

Le secrétaire de séance  
Aurore VALERO



Délibération rendue exécutoire le : 29.03.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 29.03.23  
Et affichage le : 29.03.23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 21 Mars 2023</b>	<b>DELIBERATION</b>
		<i>N°15b</i>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 29

**Date de convocation** : 15.03.23

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle, LATOUR Marc.

**Absents avec procuration** : BARTET Laetitia à REBIFFE Martine, PIANARO Richard à MENDOZA Emilie, CHINIARD Pascale à MARION Nicolas.

**Absents excusés** :

**Arrivée à 19h15 (participation au vote à partir de la délibération n°14a)** :  
LATOUR Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE** : VALERO Aurore

**Rapporteur** : Franck KERLAU

## Budget Primitif Lotissement communal « Chemin de la Scierie » 2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 09 mars 2023,

**Vu** les objectifs affichés par Madame la Maire et repris par le rapporteur Monsieur Franck KERLAU dans la présentation détaillée du budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »,

**Considérant** que la section de fonctionnement est mouvementée par des écritures de TVA,

**Considérant** que les dépenses de la section d'investissement sont équilibrées par un emprunt du même montant,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :*

- **VOTE** le présent budget par nature :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **ADOpte** le Budget primitif 2023 du Budget Lotissement « chemin de la scierie », qui s'organise comme suit :

**En section de fonctionnement (montants hors taxes) :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2023
	65888		0,20
<b>Total</b>			<b>0,20</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2023
	7788		0,20
<b>Total</b>			<b>0,20</b>



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 033-213300296-20230324-DEL15B\_BPLOT23-BF

S'LO

**En section d'investissement (montants hors taxes) :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2023
001	001 : Solde d'exécution négatif reporté	90	263 118,93
Total			263 118,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2023
16	263 118,93	90	263 118,93
Total			263 118,93

Nombre de voix : 26 POUR  
Nombre de voix : 3 CONTRE  
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 24 Mars 2023  
La Maire,  
Blandine SARRAZIN*

*Le secrétaire de séance  
Aurore VALERO*



*Délibération rendue exécutoire le : 29.03.23  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 29.03.23  
Et affichage le : 29.03.23*